

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



FICHE PÉDAGOGIQUE - JANI SILVA, COLOMBIE

MENACÉE POUR AVOIR REVENDIQUÉ UN ENVIRONNEMENT SAIN



INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

ÉCRIRE POUR LES DROITS

La campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International vise à apporter un changement dans la vie de personnes ou de groupes qui ont été victimes d'atteintes aux droits humains ou risquent de l'être. Outre les nombreuses autres actions entreprises dans ce cadre, Amnesty International porte les cas de personnes, de groupes ou de communautés à la connaissance de décideurs qui sont à même de faire évoluer la situation, leur donne une meilleure visibilité en organisant des manifestations et des actions médiatiques, et attire l'attention de la communauté internationale par l'intermédiaire des médias et d'Internet.

L'un des principaux volets de la campagne *Écrire pour les droits* est le Marathon des lettres, auquel participent des millions de personnes dans le monde entier. À la suite de notre appel international à l'action, des représentants des États concernés croulent sous les lettres. Cette année les cas portés représentent des personnes emprisonnées pour avoir défendu leurs droits et exprimé leurs opinions, des militant-e-s LGBTI pris pour cible en raison de leur identité,

des manifestant-e-s pacifiques qui ont été frappés et tués par balle et des défenseur-e-s de l'environnement qui ont été victimes de harcèlement, d'intimidation et d'autres atteintes aux droits humains. Ces personnes recevront des messages de solidarité de milliers d'autres personnes des quatre coins du monde. Ces personnes et leur famille savent que l'attention du public est attirée sur leur cas. Elles savent qu'on ne les oublie pas.

Les campagnes des années précédentes ont eu de véritables résultats. Les victimes d'atteintes aux droits humains témoignent de la différence que ces lettres ont faite, expriment leur gratitude envers celles et ceux qui leur ont écrit et expliquent souvent qu'elles se sentent plus fortes à l'idée que tant de gens s'estiment concernés par leur situation.

On observe souvent un changement dans le comportement des hauts responsables envers ces personnes : les poursuites sont abandonnées, les traitements se font moins brutaux, des lois ou des règlements sont adoptés pour remédier au problème.

Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons :
www.amnesty.be/epdecoles21

ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, dans un groupe de militant-e-s, en ligne ou hors ligne. En tant qu'animateur/animateur, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux aux besoins et au contexte du groupe avec lequel vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances des sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Lorsque les participant-e-s agissent en faveur d'un cas, échangez avec eux/elles afin de déterminer s'ils/elles peuvent le faire en toute sécurité.

Les activités sont fondées sur des méthodes d'apprentissage participatives dans le cadre desquelles les participant-e-s

ne reçoivent pas simplement des informations, mais explorent, discutent, analysent et s'interrogent sur des sujets liés aux cas abordés. Cette méthodologie est particulièrement importante en ce qui concerne les objectifs d'apprentissage plus larges car elle permettra aux participant-e-s :

- **de développer** des savoir-faire et des compétences clés ;
- **de se forger leur propre opinion**, de se poser des questions et d'acquiescer une compréhension approfondie des sujets abordés ;
- **d'être acteurs** de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;
- **d'avoir suffisamment d'espace** pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.



Des étudiant-e-s et des enseignant-e-s à Taiwan organisent des événements de rédaction de lettres avec Amnesty International à l'occasion de la campagne *Écrire pour les droits* 2019. ©Amnesty International Taiwan

Si vous n'êtes pas habitué-e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International. Vous le trouverez à l'adresse

www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/.

Sur son **Académie des droits humains**, Amnesty International propose des cours d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la **campagne *Écrire pour les droits*** : <https://academy.amnesty.org/learn>.

RÉSULTATS POSITIFS DE LA CAMPAGNE 2019

VOS MOTS ONT CHANGÉ DES VIES

RÉDUCTION D'UNE PEINE DE PRISON EN IRAN

En 2019, Yasaman Aryani a été condamnée à 16 ans d'emprisonnement pour avoir distribué des fleurs dans un train alors qu'elle ne portait pas de voile. En février 2020, sa peine a été considérablement réduite, en partie grâce aux plus de 1,2 million de messages envoyés du monde entier pour réclamer sa libération. Nous ne nous arrêterons pas tant qu'elle ne sera pas libre.



« Nous sommes main dans la main autour du monde pour combattre toutes les injustices. »

Crystal Swain, de Grassy Narrows



VICTOIRE SANITAIRE POUR GRASSY NARROWS, CANADA

Depuis des décennies, la communauté autochtone de Grassy Narrows subit les effets d'une intoxication au mercure qui a engendré l'une des pires crises sanitaires de l'histoire du Canada. Les jeunes générations de Grassy Narrows sont les plus affectées, et ce sont elles qui sont en première ligne du combat visant à assurer à leur communauté un avenir sain. Avec plusieurs années de retard, un accord prévoyant 19,5 millions de dollars canadiens pour la construction d'un centre de soins a finalement été signé le 2 avril 2020 : une victoire pour la population de Grassy Narrows.

UNE CONDAMNATION À MORT ANNULÉE AU SOUDAN DU SUD

Magai Matiop Ngong n'avait que 15 ans lorsqu'il a été condamné à mort. Mais grâce au soutien incroyable de personnes comme vous, sa condamnation à mort a été annulée en juillet 2020. Quelque 765 000 actions ont été menées dans le monde, notamment sous la forme de lettres et de tweets qui demandaient que la vie de Magai soit épargnée. Et cela a fonctionné !

« Merci infiniment.
Je n'ai pas de mots.
Vous ne pouvez pas savoir
à quel point mon cœur
est rempli de bonheur. »

Magai Matiop Ngong



INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel – indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide aux législations nationales et régionales, ainsi qu'au droit international, visant à améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger.



Des membres d'Amnesty International Togo prennent part à la campagne Écrire pour les droits 2019. Chaque année, ils mobilisent des personnes dans tout le pays.

© Amnesty International Togo

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* ont été victimes.



INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



DROITS ET LIBERTÉS CIVILS

Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.

Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits

Article 2 Non-discrimination

Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne

Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage

Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture



DROITS JURIDIQUES

Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement.

Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous

Article 7 Égalité devant la loi

Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués

Article 9 Pas de détention, emprisonnement ou d'exil arbitraires

Article 10 Droit à un procès équitable

Article 11 Présomption d'innocence

Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection



DROITS SOCIAUX

Droit à l'éducation, à des services médicaux, au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.

Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille

Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État

Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille

Article 24 Droit au repos et aux loisirs

Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit



DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.

Article 15 Droit à une nationalité

Article 17 Droit à la propriété

Article 22 Droit à la sécurité sociale

Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat

Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être



DROITS POLITIQUES

Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion

Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion)

Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations

Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique

Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays



DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés

Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes

Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

ACTIVITÉ

MENACÉE POUR AVOIR REVENDIQUÉ UN ENVIRONNEMENT SAIN

MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Suivez les conseils de santé publique en vigueur dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et menez votre activité dans le respect de la sécurité et de toute mesure de distanciation physique en place.

Si votre activité se déroule en ligne :

- **Choisissez** une plateforme qui permette une participation et des interactions en toute sécurité.
- **Adaptez** l'activité en prévoyant un temps de réflexion et de compte rendu (en petits groupes).
- **Proposez** un appui technique aux participant-e-s afin d'assurer une participation efficace.

CONCEPTS CLÉS

- Femmes défenseuses des droits humains
- Droits environnementaux
- Groupes armés
- Responsabilité des entreprises en matière de droits humains

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Les participant-e-s identifient et analysent les liens entre la protection de l'environnement et la protection des droits humains
- Les participant-e-s identifient les droits humains menacés pour les défenseur-e-s des droits liés à l'environnement
- Les participant-e-s connaissent la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International et sont prêt-e-s à passer à l'action en faveur de l'une des personnes concernées

TEMPS NÉCESSAIRE :

60 à 80 minutes

ÂGE : 14 ans et plus

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les étudiant-e-s sont incités à agir en faveur de Jani Silva et de l'environnement après avoir réfléchi à leur propre militantisme et avoir compris le lien entre l'environnement et les droits humains.

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- Feutres et marqueurs
- Exemplaires de la fiche **Gros plan sur les abeilles** (page 10)
- Exemplaires de la **lettre de Jani** (page 11)
- Exemplaires de la **DUDH résumée** (page 5)
- Vidéo facultative de Jani : www.amnesty.be/epd21videos.

1 INTRODUCTION

Accueillez les participant-e-s en leur demandant de faire un dessin les représentant et illustrant leur relation avec la nature et l'environnement. Il se peut qu'ils/elles souhaitent dessiner une expérience spécifique illustrant cette relation, par exemple un souvenir d'un jour de campagne, une journée à la plage, une balade dans les bois, etc. Invitez-les à réfléchir aux éléments et ressources dont la nature nous permet de bénéficier et dont nous avons besoin pour survivre. Demandez à certains participant-e-s de montrer leur dessin et d'expliquer brièvement ce qu'il représente.

 5 MINUTES

2 ABEILLES ET ÉCOSYSTÈMES

Après ce rapide exercice d'introduction, divisez le groupe en plusieurs plus petits groupes et distribuez leur la fiche Gros plan sur les abeilles. Demandez-leur de la lire et de discuter des questions suivantes en groupe :

 10 MINUTES

- **Quels sont les effets bénéfiques des abeilles sur nos écosystèmes et nos vies de manière générale ?**
- **Que peut-il se passer si une espèce disparaît ?**
- **Cela aurait-il des conséquences pour le reste des écosystèmes dans lesquels nous vivons ?**

En plénière, demandez aux groupes de partager leurs conclusions. Que se passerait-il pour le monde si les abeilles disparaissaient ?

3 L'ÉCOSYSTÈME ET MOI

🕒 10 À 15 MINUTES

Reprenez les dessins de l'étape précédente. Quel est le lien entre les trésors de l'Amazonie, comme l'eau, les arbres et les animaux, et l'air que vous respirez, l'eau que vous buvez et les autres éléments que vous avez dessinés ? À quoi ressembleraient le monde et votre vie si vous n'aviez plus accès aux ressources que vous avez dessinées au début du cours ?

Si les participant-e-s ne connaissent pas bien les concepts de droits humains, prenez quelques minutes pour parler de la DUDH (page 5) et aborder les informations complémentaires (page 12).

Demandez aux participant-e-s de prendre un moment pour réfléchir à leurs droits humains et aux liens entre ces droits et l'environnement, la biodiversité et l'Amazonie. Quels droits humains sont menacés ? Certaines questions peuvent vous aider à engager la conversation :

- **Quels droits humains seraient bafoués si vous n'aviez plus accès à l'eau potable ?**
- **Quels droits humains seraient bafoués si vous n'aviez plus accès à de l'air pur ?**

4 LE CAS DE JANI

🕒 25 MINUTES

Expliquez aux participant-e-s qu'ils/elles vont maintenant être invités à réfléchir à autre chose : non plus aux animaux et ressources naturelles de l'Amazonie, mais aux êtres humains qui y vivent.

Divisez les participant-e-s en binômes ou en petits groupes et distribuez-leur un exemplaire de la lettre que Jani leur a écrite. Demandez-leur de discuter des questions suivantes :

- **Que retenez-vous de positif de Jani et de son récit ?**
- **Avez-vous déjà agi pour veiller à ce que votre environnement soit propre et sain ? Cela peut aller de la participation à une manifestation au ramassage de débris dans la rue. Pourquoi ?**
- **Dans quelle mesure sommes-nous responsables, en tant que population mondiale, d'assurer un environnement sain et sûr pour toutes et tous ? Pourquoi ?**

Demandez aux participant-e-s de faire une pause dans leurs discussions pendant que vous lisez à voix haute certaines informations supplémentaires sur Jani Silva. Si vous disposez de suffisamment de temps, montrez-leur la [vidéo de Jani](#) et/ou lisez le texte ci-dessous.

L'HISTOIRE DE JANI (SUITE - À LIRE À VOIX HAUTE)

Jani Silva est une défenseure de l'environnement qui se bat pour la protection de l'écosystème amazonien. Cette femme courageuse est la voix de centaines de paysan-ne-s (campesinos) du département du Putumayo, en Colombie, qui sont réduits au silence et menacés par des groupes armés, l'armée, des trafiquants de drogue et des entreprises multinationales, qui cherchent tous à contrôler leur territoire riche en ressources naturelles et stratégiquement positionné. Elle a déclaré :

« Parce que je défends mon territoire, on m'a mis un pistolet sur la tempe pour me tuer. Parce que je me suis opposée aux activités extractives d'entreprises pétrolières et parce que j'ai défendu le droit à un environnement sain, j'ai reçu des menaces de mort, j'ai été chassée de chez moi et on cherche à me tuer. Être défenseur-e des droits humains en Colombie implique de sacrifier sa tranquillité d'esprit, de perdre des moments avec sa famille, d'être rejeté-e et de s'exposer à des risques. Mais nous ne pouvons pas laisser la peur gagner, nous devons défendre notre vie et nos droits.

Les menaces contre notre territoire sont non seulement des menaces contre nous mais également contre le monde entier, car c'est ici que se trouvent l'eau, les arbres et la terre qui nous permettent à toutes et tous d'exister. Tous les écosystèmes sont importants, ensemble, ils forment un écosystème global qui protège la vie dans le monde. Les ressources naturelles et l'environnement appartiennent à tout le monde. Nous respirons toutes et tous l'oxygène que produisent nos forêts et nos zones humides. C'est pourquoi je pense que nous devons toutes et tous être défenseur-e-s de l'environnement, nous devons avoir conscience que ce que nous avons est très important pour la vie de tout le monde. »

Distribuez ensuite un exemplaire de la DUDH. Invitez les participant-e-s à réfléchir au cas de Jani et à utiliser cette ressource pour répondre aux questions suivantes :

- **Quels sont les dangers auxquels sont confrontées les personnes qui défendent nos écosystèmes ?**
- **Quel est le lien entre l'environnement et les droits humains ?**
- **Les droits humains de Jani sont-ils bafoués ? Si oui, lesquels de ses droits humains peuvent avoir été bafoués ?**
- **Qui bafoue les droits de Jani ? Qui devrait protéger ses droits humains ?**

Rassemblez de nouveau tous les participant-e-s et demandez-leur de partager certaines des réponses formulées en petits groupes.

5 BILAN

 10 MINUTES

Faites le bilan de la séance avec le groupe en indiquant qu'en Colombie, les défenseur-e-s des droits humains sont la cible de harcèlement, de répression, de menaces, de mesures de criminalisation et d'homicides. Des mesures telles que la surveillance numérique, les menaces de mort et la surveillance physique ont été employées pour essayer de faire taire Jani Silva. Ces méthodes ont pour but d'entraver la capacité de Jani Silva à dénoncer les atteintes aux droits humains, à demander des changements et à défendre nos droits et ressources naturelles. L'État colombien doit protéger Jani Silva, car elle défend les droits humains, dénonce les injustices dont sont victimes des paysan-ne-s et se bat pour nos ressources naturelles et pour un environnement sûr.

Invitez les participant-e-s à réfléchir aux questions suivantes et à rédiger leurs propres réponses dans leur cahier ou sur un post-it.

- **Pourquoi devons-nous nous inquiéter du cas de Jani ?**
- **Comment pouvons-nous aider Jani à obtenir justice ?**

Après avoir demandé à certains participant-e-s de partager ce qu'ils/elles ont écrit, concluez ce bilan en expliquant qu'Amnesty International appelle des personnes du monde entier à écrire des lettres à Jani Silva pour lui faire part de leur solidarité et à écrire également au gouvernement colombien pour lui faire savoir que nous l'observons et que nous ne tolérerons pas que Jani Silva soit victime de nouvelles attaques.



© ANZORC

ÉCRIRE UNE LETTRE, SAUVER UNE VIE

Donnez des exemples fructueux issus des précédentes campagnes *Écrire pour les droits* et expliquez qu'Amnesty International encourage à mener les actions suivantes.

Si vous n'avez pas assez de temps pour que les participant-e-s le fassent pendant la séance, vous pouvez prévoir de le faire plus tard ou lors d'une activité de suivi. Donnez-leur la possibilité de faire preuve de créativité dans la manière dont ils/elles réclament justice et font preuve de solidarité.

- Encouragez-les à écrire au président colombien Iván Duque à l'adresse suivante :

Iván Duque, Président de la République de Colombie
Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26, Bogotá, Colombie
Courriel : contacto@presidencia.gov.co
Twitter : [@IvanDuque](https://twitter.com/IvanDuque)
Formule d'appel : Monsieur le Président

Les participant-e-s peuvent se servir des modèles de lettres fournis sur demande par le programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone. Pour les commander : www.amnesty.be/epdecoles21

Vous pouvez également leur donner les instructions suivantes pour les aider à rédiger une lettre plus personnelle :

Dites au président quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.

- Parlez-lui de vous.
- Dites-lui ce qui vous choque dans cette affaire.
- Dites-lui pourquoi il est important de protéger Jani Silva.
- Demandez-lui de protéger Jani Silva et les autres personnes qui défendent l'environnement.

TÉMOIGNAGES DE SOLIDARITÉ

Encouragez les participant-e-s à envoyer des messages d'espoir et de solidarité à Jani et à lui faire part de leur soutien envers son combat pour la justice. Faites preuve de créativité ! Envoyez un dessin lié à l'Amazonie ou bien représentant votre animal, fleur ou plante préféré.

Indiquez votre nom, le pays duquel vous venez et la raison pour laquelle vous la soutenez. Jani et d'autres membres de l'ADISPA seraient ravis de savoir ce que vous avez appris de leur travail de défense des droits humains et de l'environnement.

Si vous souhaitez ajouter un message en espagnol à votre lettre, voici quelques idées :

- « **Mucha fuerza Jani. La lucha sigue y estoy contigo** » (Courage Jani. La lutte continue et je suis avec toi).
- « **Gracias por defender nuestros recursos naturales** » (Merci de défendre nos ressources naturelles)
- « **Compañeros/as de ADISPA, sé que su lucha es fundamental para la supervivencia de nuestros recursos naturales. ¡Sigamos luchando, estamos con ustedes!** » (Ami-e-s de l'ADISPA, je sais que votre combat est fondamental pour la survie de nos ressources naturelles. Continuez de lutter, nous sommes avec vous !)

Adresse :

Oficina Comisión Intereclesial de Justicia y Paz
Carrera 37ª #25B – 42
Bogotá, Colombie

Exemple de lettre :

Je vous écris de (pays et ville)

Merci de protéger _____. Aujourd'hui j'ai appris que _____. Je sais que votre combat est essentiel pour notre existence et pour la survie de nos ressources naturelles. Continuez de lutter, nous sommes avec vous !

Je vous envoie toute ma force et ma solidarité.

GROS PLAN SUR LES ABEILLES

QUI SONT CES INSECTES QUI PEUPLENT L'AMAZONIE DEPUIS DES MILLIONS D'ANNÉES ?

Des abeilles sans dard vivent depuis des millions d'années en Amazonie. Les paysan-ne-s et les communautés autochtones leur ont donné différents noms au fil du temps : abeilles indigènes, abeilles sans dard, abeilles d'Amérique, entre autres. Ce qui rend ces abeilles uniques est le fait qu'elles n'ont pas de dard. En Colombie, il existe environ 120 espèces différentes d'abeilles sans dard, qui jouent un rôle très important pour la préservation de la biodiversité.



POURQUOI SONT-ELLES IMPORTANTES POUR L'AMAZONIE ET POUR NOS RESSOURCES NATURELLES ?

Du fait qu'elles coexistent depuis des milliers d'années avec la flore indigène d'Amazonie, les abeilles sans dard ont développé une forte relation de symbiose avec le type de plantes qui fournit de la nourriture aux animaux sauvages et aux humains vivant dans la région.

Les abeilles sont importantes car elles pollinisent une grande partie de la flore indigène de l'Amazonie ainsi que les cultures qui sont importantes pour la production alimentaire humaine. Lorsque les abeilles pollinisent les cultures, elles augmentent considérablement la production et la quantité des fruits et donc la récolte. Cela se traduit par une amélioration du régime alimentaire et de la situation économique des paysan-ne-s et des populations autochtones.

Les abeilles sont les insectes dont le rôle de pollinisation des écosystèmes est le plus reconnu. Elles produisent de la cire, du miel et du pollen d'une grande valeur nutritionnelle et thérapeutique, qui sont consommés par les populations autochtones et paysannes, et contribuent à la souveraineté et l'autonomie alimentaire. De plus, les abeilles sans dard dispersent des graines, c'est-à-dire qu'elles portent des graines dans leur corbicule, ou panier à pollen. Par cette pollinisation de nouvelles plantes, la production sauvage de graines est également améliorée. Ces graines ont une importance vitale pour la reproduction de la flore et pour la maintenance et la santé des forêts, car elles donneront naissance à de nouvelles générations d'arbres, qui capteront le carbone, produiront de l'oxygène, réguleront le cycle de l'eau et permettront la production de ressources, comme du bois, des fibres, des fruits et des médicaments. Si les abeilles disparaissent d'Amazonie, cela aura de graves conséquences pour les niveaux de carbone et la production d'oxygène et, par conséquent, cela accélérera les effets néfastes du changement climatique. De plus, les zones humides, les rivières et les cours d'eau pourraient s'assécher et de nombreuses espèces animales qui y vivent pourraient mourir, tout comme les populations dont les moyens de subsistance dépendent de la forêt.

La végétation que les abeilles pollinisent ne sert pas seulement aux humains, mais également à la faune, c'est pourquoi les abeilles sont des insectes vitaux pour l'équilibre et la santé des écosystèmes. Il est impossible d'imaginer des abeilles sans forêts indigènes, tout comme il est impossible d'imaginer des forêts indigènes sans abeilles.



Abeilles sans dard. © Letícia Smania Donanzan



LA LETTRE DE JANI

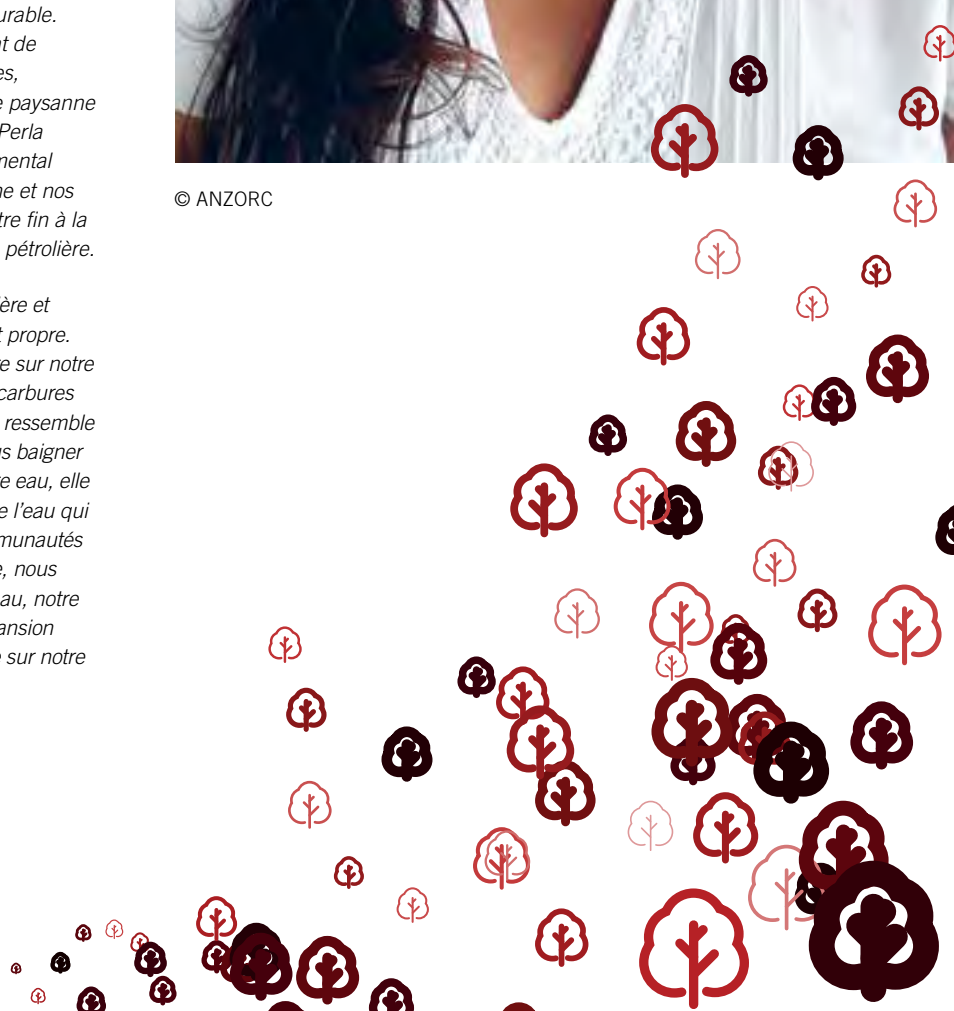
« **Je m'appelle Jani Silva**, j'ai 57 ans et je suis née en Colombie. J'ai grandi dans la nature, dans la forêt amazonienne, au milieu des cours d'eau amazoniens. Lorsque j'avais 16 ans, j'ai découvert ma passion pour le travail avec et pour les communautés de ce territoire. J'ai été nommée par les communautés de la région pour les représenter. Je n'ai pas de diplôme universitaire, je ne suis pas avocate. En travaillant très dur, j'ai obtenu mon diplôme d'études secondaires en 1998. Lorsque la communauté m'a élue pour la première fois, j'étais au lycée, comme plusieurs d'entre vous le sont actuellement. J'ai passé ma vie à me battre pour la protection des écosystèmes amazoniens et la vie qu'accueillent ces écosystèmes : la vie humaine, la vie animale et les ressources naturelles. J'ai encouragé des initiatives de reforestation et la mise en œuvre de l'Accord de paix en Colombie et j'ai dénoncé les conséquences socio-environnementales des opérations pétrolières.

En 2008, mes ami-e-s et moi avons fondé une organisation locale appelée ADISPA, axée sur le développement durable. Cette organisation défend les droits et l'environnement de 700 familles, ce qui représente environ 1 700 hommes, femmes et enfants, qui vivent dans la zone de réserve paysanne de la Perla Amazónica (Zona de Reserva Campesina Perla Amazónica, ZRCPA). Il s'agit d'un écosystème fondamental dans la région amazonienne, qui produit notre oxygène et nos ressources naturelles, et nous nous battons pour mettre fin à la pollution de nos ressources naturelles par l'entreprise pétrolière.

Quand j'étais enfant, je pouvais me baigner dans la rivière et toute la communauté buvait l'eau de la rivière, qui était propre. Depuis le début des opérations de l'entreprise pétrolière sur notre territoire, au moins deux cas de déversements d'hydrocarbures ont été avérés. Il y a maintenant un liquide sombre qui ressemble à du pétrole dans nos eaux, nous ne pouvons plus nous baigner dans la rivière, nous ne pouvons plus boire notre propre eau, elle est sale. Nous attendons qu'il pleuve pour pouvoir boire l'eau qui tombe du ciel. Nous ne voulons pas que d'autres communautés et d'autres personnes soient touchées par ce problème, nous sommes là pour protéger notre environnement, notre eau, notre oxygène. Nous nous battons pour empêcher toute expansion des entreprises pétrolières et de l'exploitation pétrolière sur notre territoire. »



© ANZORC



COMPLÉMENT D'INFORMATION

QUI SONT LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS LIÉS AU TERRITOIRE, À LA TERRE ET À L'ENVIRONNEMENT ?

Les défenseur·e·s de l'environnement sont des personnes qui se mobilisent pour protéger les droits liés à l'environnement, à la terre et au territoire. Ce sont souvent des responsables associatifs ou des militant·e·s œuvrant à défendre les droits et le bien-être de leurs communautés, particulièrement en protégeant leur logement, leur air, leur eau, leurs terres, leur territoire et leurs forêts de la destruction et de la pollution. Nombre de ces défenseur·e·s revendiquent les droits collectifs à la reconnaissance et à la protection du territoire de populations autochtones et de communautés d'origine africaine ou paysannes. Bien que l'on évoque souvent leurs actions dans des contextes locaux, notamment leurs campagnes en vue de protéger leur famille et leurs proches, leur travail nous concerne toutes et tous, car il a une très grande importance à l'échelle mondiale. La forêt tropicale amazonienne, le poumon de la Terre, a par exemple été protégée pendant des centaines d'années par les populations autochtones, qui sont en première ligne du combat pour la sauver de la déforestation. Ce territoire se compose tant des terres ancestrales où vivent des communautés que des ressources naturelles qui s'y trouvent. La culture, le mode de vie et la vision du monde de ces communautés sont intimement liés au territoire.

LES DÉFENSEUR·E·S DE L'ENVIRONNEMENT SONT-ILS/ELLES MENACÉS EN COLOMBIE ?

La Colombie est actuellement le pays d'Amérique latine où le plus grand nombre de défenseur·e·s des droits humains sont tués et le deuxième pays le plus dangereux au monde pour les personnes menant cette activité. D'après l'ONU, 51 défenseur·e·s des droits humains ont été tués en Colombie entre janvier et mai 2020. La signature de l'Accord de paix le 24 novembre 2016 entre le gouvernement colombien et le groupe armé des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée du peuple (FARC-EP) n'a pas permis de renverser cette tendance. Au contraire, la diminution générale des homicides contraste avec l'augmentation des homicides de défenseur·e·s des droits humains dans le pays.

Les défenseur·e·s des droits humains, particulièrement celles et ceux défendant les droits liés à la terre, au territoire et à l'environnement, restent la cible d'un grand nombre d'attaques et de menaces en raison de leur travail. Les dangers auxquels ces personnes font face sont directement liés aux causes structurelles du conflit armé, notamment aux litiges liés à la terre et aux ressources naturelles, aux intérêts économiques et au contrôle social.

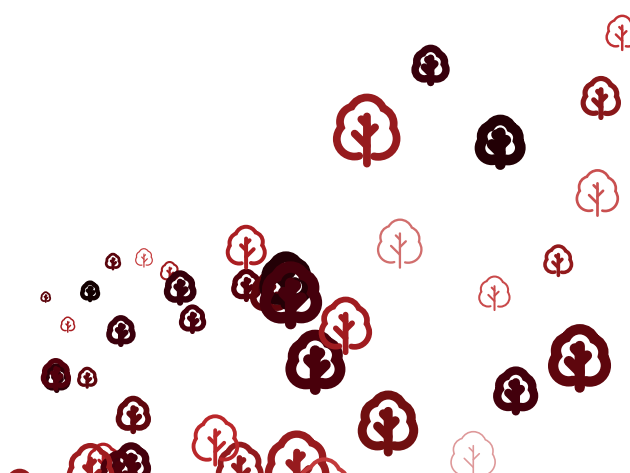
Face au COVID-19, le gouvernement colombien a mis en place des mesures de prévention en vue d'éviter la propagation de la pandémie, notamment en imposant une « distanciation sociale » et la fermeture des écoles et des entreprises considérées comme « non-essentielles ». En raison de ces restrictions imposées par le gouvernement colombien, les personnes défendant nos droits, notre oxygène et notre nourriture sont maintenant encore plus en danger et encore moins protégées. Depuis que le président



© ANZORC



© VMLY&R/WHISKY



Iván Duque a imposé un confinement national le 24 mars, au moins 69 personnes défendant les droits humains, notamment des responsables sociaux, ont été tuées, dont au moins 14 personnes à Puerto Asis, où vit Jani Silva.

POURQUOI LE DÉPARTEMENT DU PUTUMAYO EST-IL IMPORTANT POUR LA SURVIE DE LA PLANÈTE ?

Le département du Putumayo se trouve dans le sud de la Colombie et fait partie de la région de l'Amazonie colombienne. Il est considéré comme une zone stratégique, car il abrite les écosystèmes les plus complexes d'Amazonie colombienne et c'est là que la faune et la flore andines et amazoniennes se mélangent. Le département du Putumayo abrite également des réserves de pétrole et de gaz, ainsi que plusieurs sources d'eau. Ses ressources hydrobiologiques permettent le développement de la plus grande variété d'espèces de poissons des zones continentales du pays et contribuent à générer de nombreux produits alimentaires. De plus, la zone accueille une vaste biodiversité : des plantes et des espèces animales endémiques du Putumayo. L'Amazonie est l'un des plus importants biomes de la planète limitant les effets du changement climatique.

QU'EN EST-IL DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES ?

Les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme disposent qu'il incombe aux entreprises de respecter tous les droits humains reconnus au niveau international, où qu'elles opèrent dans le monde.

La responsabilité de respecter les droits humains nécessite que les entreprises « évitent d'avoir des incidences négatives sur les droits de l'homme ou d'y contribuer par leurs propres activités, et qu'elles remédient à ces incidences lorsqu'elles se produisent ». Si une entreprise constate qu'elle pourrait être à l'origine d'atteintes aux droits humains ou y participer, et n'est pas en mesure de les prévenir, la seule solution possible est de renoncer à l'activité en cause. Ces Principes prévoient également que les entreprises doivent mettre en place des « procédures permettant de remédier à toutes les incidences négatives sur les droits de l'homme qu'elles peuvent avoir ou auxquelles elles contribuent ».

Les États ont l'obligation de protéger les personnes des atteintes aux droits humains, y compris lorsqu'elles sont commises par des entreprises. Toutes les entreprises doivent être réglementées pour empêcher la quête du profit au détriment des droits humains.

Amnesty International demande que des mesures soient prises dans les domaines suivants :

- **Prévention** : toutes les entreprises doivent être tenues légalement de prendre des mesures pour identifier les atteintes aux droits humains, les prévenir et y remédier (principe de la diligence requise).
- **Obligation de rendre des comptes** : les entreprises doivent être amenées à répondre des atteintes qu'elles commettent.
- **Réparations** : les personnes dont les droits ont été bafoués par des entreprises doivent pouvoir accéder à la justice et à des recours effectifs pour obtenir réparation.
- **Protection des droits au-delà des frontières** : étant donné que les entreprises opèrent à l'échelle internationale, la législation doit s'appliquer également au-delà des frontières pour protéger les droits des personnes.



© ANZORC



© VMLY&R/WHISKY



QUELS DROITS HUMAINS SONT MENACÉS ?

Les communautés d'Amazonie sont victimes d'atteintes aux droits humains imputables au secteur de l'extraction cherchant à exploiter les ressources rares et précieuses de la région. Les modes de vie traditionnels sont détruits lorsque la terre et les ressources d'eau sont polluées à cause des opérations de ces entreprises.

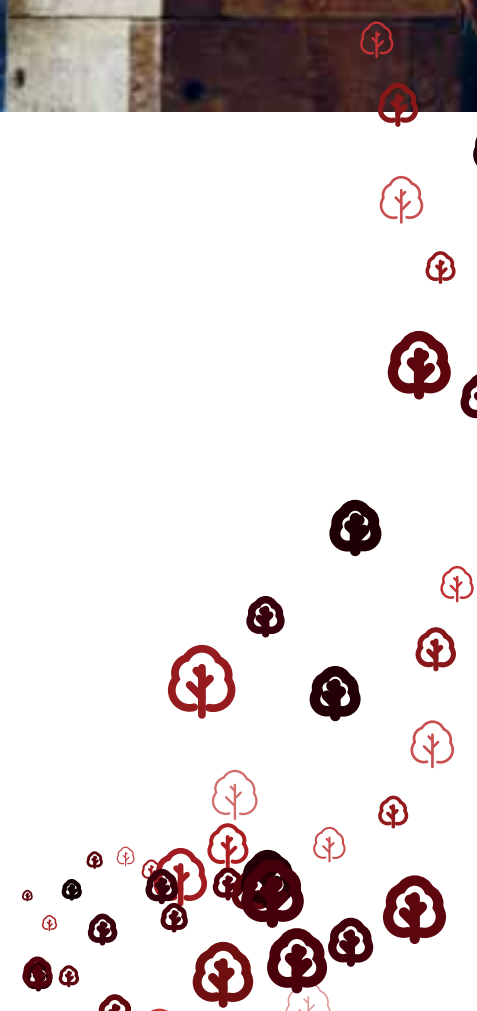
Les droits de ces communautés sont protégés au titre de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et d'autres déclarations telles que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. En raison de son travail de défense de l'environnement et des droits humains des communautés d'Amazonie, les droits humains de Jani sont bafoués. Il convient de tenir compte de plusieurs éléments dans ce cadre :

- **Le rôle de l'État** : C'est à l'État que revient la responsabilité ultime de protéger les défenseur-e-s des droits humains, de prévenir et traiter efficacement les accusations d'atteintes à leurs droits humains et de violences liées à leurs activités de défense des droits humains, et de veiller à ce qu'ils/elles puissent mener à bien leur travail dans un environnement sûr et favorable.
- **Acteurs non étatiques** : La poursuite d'intérêts économiques privés, comme ceux d'entreprises multinationales et de grands propriétaires terriens, a un impact de plus en plus reconnu sur les droits économiques et sociaux des membres de la communauté dans laquelle les activités liées à ces intérêts sont menées. Dans ce cas, les autorités n'interviennent pas alors que des personnes non identifiées, soupçonnées d'agir en faveur d'intérêts économiques privés, ont attaqué des défenseur-e-s des droits humains comme Jani.
- Les atteintes aux droits des défenseur-e-s des droits humains sont souvent imputables aux autorités et peuvent passer par un vaste éventail de tactiques. **Le harcèlement et l'intimidation** de défenseur-e-s des droits humains sont des pratiques communes qui ne sont souvent pas signalées. Les défenseur-e-s des droits humains sont surveillés ou suivis et leurs lignes téléphoniques sont coupées ou placées sur écoute. Leurs documents d'identité et de voyage sont confisqués, leurs bureaux et/ou domiciles sont la cible d'attaques et de perquisitions non autorisées. Les défenseur-e-s peuvent être la cible de **campagnes de diffamation** et des **politiques administratives et des réglementations** limitant gravement l'espace et l'environnement dans lequel les défenseur-e-s des droits humains peuvent travailler sont parfois appliquées au prétexte de raisons liées à la « sécurité ». Enfin, des menaces de mort sont régulièrement utilisées tant par des acteurs étatiques que par des acteurs non-étatiques en vue d'effrayer et d'intimider les défenseur-e-s des droits humains, pour les pousser à cesser leur travail. L'absence de réponse policière ou judiciaire efficace aux **homicides et menaces de mort** crée un climat d'impunité qui encourage et perpétue ces atteintes aux droits humains. Ces mesures s'apparentent à des atteintes à leurs droits de circuler librement, à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique et même à la vie.

Plus généralement, Jani et d'autres défenseur-e-s de l'environnement se battent pour protéger tous nos droits à un environnement sûr, propre, sain et durable. Plusieurs obligations relatives aux droits humains sont touchées ou concernées à l'échelle mondiale par les décisions politiques et économiques prises en Amazonie, **notamment concernant les droits à la santé, à l'eau, à la nourriture, à l'assainissement et, au bout du compte, à la vie**. L'interdépendance de ces droits humains implique que les atteintes à certains droits entraînent des atteintes à d'autres droits. La défense de l'environnement, des droits des communautés et populations autochtones au territoire, ainsi que la protection des ressources d'Amazonie a des conséquences pour des questions mondiales de biodiversité, de changement climatique, de responsabilité des entreprises en matière de droits humains et pour la survie de l'humanité en Amazonie et bien au-delà.



© Nubia Acosta



JANI SILVA, COLOMBIE

Née au cœur de l'Amazonie colombienne, Jani Silva a consacré sa vie à la défense des arbres et de la terre, qui sont des éléments vitaux à chacun-e d'entre nous. Depuis l'âge de 16 ans, elle soutient les paysans (*campesinos*) du Putumayo, une région du sud du pays riche d'une biodiversité unique.

Jani a cofondé en 2008 l'Association pour le développement intégral et durable de la Perla Amazónica (ADISPA), avec laquelle elle protège l'environnement et les droits des personnes qui vivent dans la Perla Amazónica, une réserve *paysanne* du Putumayo.

Dans le cadre de son travail, elle s'est opposée à la compagnie pétrolière Ecopetrol, qui a obtenu en 2006 une licence pour exploiter des zones empiétant sur la réserve. En 2009, cette licence a été cédée à la compagnie pétrolière Amerisur. Depuis lors, au moins deux déversements d'hydrocarbures ont empoisonné les sources d'eau dont dépend la population locale.

L'action qu'elle mène pour défendre ce territoire a eu de terribles conséquences pour Jani. Elle a été suivie, visée par des actes d'intimidation venant d'inconnus et menacée de mort. La pandémie de COVID-19 a aggravé la situation, car le confinement des militant-e-s a limité leur protection.

Mais Jani ne se laisse pas décourager. « Parce que je défends mon territoire, on m'a mis un pistolet sur la tempe pour me tuer, affirme-t-elle. Pourtant, je reste [...] parce que [...] nous ne pouvons pas fuir ou nous laisser submerger par la peur. »

« Les menaces contre notre territoire sont non seulement des menaces contre nous, mais également contre le monde entier, car c'est ici que se trouvent l'eau, les arbres et la terre qui nous permettent à toutes et à tous d'exister. » Jani Silva



© VMLY&R/WHISKY



À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous contribuons à faire traduire en justice les tortionnaires, à changer les législations répressives et à faire libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

AMNESTY INTERNATIONAL SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

www.amnesty.org

Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

Courriel : contactus@amnesty.org
Tél. : +44-20-74135500
Fax : +44-20-79561157

Décembre 2020
Index : POL 32/3149/2020 French

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.

Photo : © Nubia Acosta

Programmation du script : © David Hunter

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



AMNESTY INTERNATIONAL EN BELGIQUE

Chaussée de Wavre 169
1050 Bruxelles

Courriel : jeunes@amnesty.be